



## Comment devenir tuteur de mon demi frère

Par **manemo**, le **24/06/2009** à **00:20**

Bonjour,

Mon petit frère agé de 15 ans ( frère coté paternel) vivant actuelement chez sa mère sur paris souhaite pour une qualité vie meilleur vivre chez moi en sarthe car sa maman l"élève seul et par obligation professionnel ne peut le suivre scolairement et dans son education approfondi et sentimental suite à un manque de présence au domicile donc mon demi frère souhaitant vivre chez moi avec bien entendu l accord de ses deux parents ( divorcé) je voulais savoir comment faire pour pouvoir m'en occupé en toute légalité pouvoir l inscrire au collège de mon domicile etc... sachant que sa mère à déjà effectuer une demande de radiation à son collège actuel ( pas encore valider )

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **08:47**

bonjour, il faut que la mère de l'adolescent (demi-frère) vous délègue son autorité parentale (délégation volontaire), cordialement

Par **manemo**, le **24/06/2009** à **08:52**

merci bcp du renseignement mais de quel façon doit t elle procéder ?? pour le faire merci

Par **jeetendra**, le **24/06/2009** à **09:11**

qu'elle prenne contact avec le TGI du Mans, il lui sera expliqué comment procéder, bonne journée à vous

Tribunal de grande instance (TGI)

Cité judiciaire

1 avenue Pierre Mendès France

72014 LE MANS CEDEX 2

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 02 43 83 77 00